

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

ARRONDISSEMENT DE MURET

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

**Séance du 08 avril 2025**  
**D 2025-04-01**

L'an deux mille vingt-cinq le huit du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

**Date de convocation** : le lundi 24 mars 2025

**Présents** : J.ANDREU ;C.ANGLADE ;G.BARTHET ;J.BERDOU ;L.BLANC ;J.BOURHIS ;P.CRABE ;O.DUPUY ; J-M.EYCHENNE ;J.GUITTON-BOUCART ;A.LABORDE ;A.MATHIS ;F.PUGET ;O.RIZZOLA ;D ;SOULA.

**Absents excusés** : M.ANDRE ;M.VARANDES ; H.RUQUET.

**Absents** : H-J.ROESING.

**Secrétaire de Séance** : J.GUITTON-BOUCART.

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger.

**OBJET : Compte administratif 2024 – M57**

Monsieur Guy BARTHET, Président, cède la présidence à Madame Laurence BLANC qui donne lecture du Compte Administratif de l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

Article 1 - Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		44 386.44 €		56 665.49 €		101 051.93 €
Opérations de l'exercice	939 304.76 €	919 108.73 €	2 105.66 €	11 556.44 €	941 410.42 €	930 665.17 €
<b>TOTAUX</b>	<b>939 304.76 €</b>	<b>963 495.17 €</b>	<b>2 105.66 €</b>	<b>68 221.93 €</b>	<b>941 410.42 €</b>	<b>1 031 717.10 €</b>
Résultats de clôture		24 190.41 €		66 116.27 €		90 306.68 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>24 190.41 €</b>		<b>66 116.27 €</b>		<b>90 306.68 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>24 190.41 €</b>		<b>66 116.27 €</b>		<b>90 306.68 €</b>

Article 2 - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

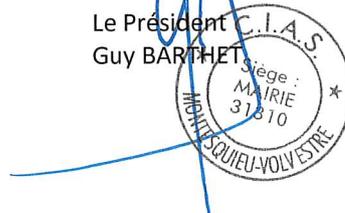
Article 3 - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice :19
Nombres de membres présents : 15
<b>Suffrages exprimés</b>
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président  
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.